

	
Délibération n° 20	Conseil Municipal du Lundi 14 décembre 2020
Service des Sports	Domaine de compétence : 6.4 – Autres actes réglementaires
<p>Le Lundi Quatorze Décembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 07/12/2020</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 16/12/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame TILLIER Nathalie, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoins, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSSELIN, Madame Sophie DENEUX, Madame NEMPONT Marine, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur HURTREL Grégory</p>
Objet : Nouveaux tarifs pour des services rendus aux plaisanciers	
Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint	
Synthèse de la délibération :	Nouveaux tarifs pour des services rendus aux plaisanciers, en mer ou sur l'aire de carénage

Vu l'article R 612-2 du code des ports maritimes,

Vu la commission « marine » du 5 novembre 2020,

Considérant qu'un certain nombre de remorquages sont effectués chaque année et que ceux-ci sont chronophages et coûteux en termes de consommation d'essence surtout s'ils ont lieu à l'extérieur de la Canche,

Considérant qu'il s'agit souvent d'un manque d'entretien des moteurs ou d'un mauvais approvisionnement en carburant,

Considérant que les propriétaires de navires stationnant sur l'aire de carénage demandent de plus en plus souvent, de modifier la place de leur bateau ce qui oblige à transporter les bers pour modifier leur positionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer à 30€ (trente euros) par ½ heure passée au remorquage de tout type de navire dans la Canche ou à toute modification de positionnement du bateau dès lors qu'il est posé sur ses bers

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 16 Décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.